

CORONAVIRUS  
[COVID-19]

## INFOGRAPHIES

**AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES**

**AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS**

**CRHA**

Ordre des conseillers  
en ressources  
humaines agréés



MISE À JOUR : Mardi 9 juin 2020, 9 h

Édité en avril 2020 par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

# COVID-19 - À QUELLE AIDE FINANCIÈRE VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE DROIT ?

Cette infographie représente notre compréhension actuelle des différentes mesures gouvernementales annoncées.

## + QUI PERDENT, POUR UN MOIS DONNÉ, AU MOINS 30 %\* DE LEURS REVENUS EN RAISON DE LA PANDÉMIE (PAR RAPPORT AU MÊME MOIS EN 2019) \*Pour le mois de mars 2020, la baisse de revenus peut être de 15 %.

### SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE (FÉDÉRAL)

- les premières demandes pourront être soumises dès le lundi 27 avril
- l'équivalent de **75 %** du salaire sur la première tranche de 58 700 \$
- demande renouvelable chaque mois
- mesure rétroactive au 15 mars 2020, concerne les mois de mars à août
- la mesure vise à maintenir le lien d'emploi
- une calculatrice est offerte pour aider les entreprises à déterminer les sommes qui seront couvertes

## TOUTES LES ENTREPRISES (INCLUANT LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF ET LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE)

### PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI (PACME-COVID-19) (PROVINCIAL)

- destinée aux organisations qui voudraient profiter de cette « pause » pour accroître les compétences de leur main-d'oeuvre
- aussi accessible aux travailleurs autonomes
- finance les **coûts de formation** : salaire des travailleurs en formation (jusqu'à 25 \$ l'heure); honoraires des formateurs (jusqu'à 150 \$ l'heure); frais indirects (pour les travailleurs et les formateurs); jusqu'à 10 % des frais d'administration et de gestion
- peut être jumelé aux autres programmes d'aide des gouvernements fédéral et provincial
- offert jusqu'au 30 sept. 2020 ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire de 100 M\$

## + PROBLÈMES DE LIQUIDITÉS LIÉS À LA PANDÉMIE

### COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (FÉDÉRAL)

- permet aux institutions financières d'accorder des prêts sans intérêt
- max. : **40 000 \$**
- ❖ PME et OSBL dont la masse salariale en 2019 était entre 20 000 \$ et 1,5 M\$
- remise de 25 % du prêt s'il est remboursé avant le 31 décembre 2022

### PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES (FÉDÉRAL)

- Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) offrent des garanties aux institutions financières pour permettre aux PME d'accéder à du crédit additionnel
- max. : **6,25M \$** pour les PME
- communiquez avec votre institution financière

### FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE (FARR) (FÉDÉRAL)

- pour les entreprises qui ne peuvent pas profiter des autres programmes d'aide financière et qui ont des problèmes de liquidités
- sont admissibles les petites et moyennes entreprises, les coopératives, les organismes à but non lucratif, les organismes de soutien aux entreprises et les organismes autochtones

### AIDE D'URGENCE POUR LE LOYER COMMERCIAL (FÉDÉRAL)

- destinés aux petites entreprises, organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance qui peinent à payer leur loyer dont le loyer mensuel s'élève à moins de 50 000 \$ et qui ont perdu plus de 70 % de leurs revenus

### CRÉDIT D'URGENCE POUR LES GRANDS EMPLOYEURS (CUGE) (FÉDÉRAL)

- pour les grandes entreprises dont les revenus annuels dépassent 300 M \$
- prêt d'au moins 60 M \$
- une aide financière de dernier recours
- des conditions strictes sont imposées
- le programme est administré par la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) et les ministères des Finances et de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

### AIDE D'URGENCE AUX PME (PROVINCIAL)

- administrée par les MRC et les municipalités
- prêts et garanties de prêts jusqu'à 50 000 \$
- les coopératives, les OSBL et les entreprises d'économie sociale y sont admissibles

### PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉE TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES (PACTE) (PROVINCIAL)

- administré par Investissement Québec (IQ)
- prêts et garanties de prêts
- min. : 50 000 \$

### BONIFICATION DE L'AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL (PROVINCIAL)

- Réduit de 50 % la perte des propriétaires d'immeubles commerciaux.
- Toutes les entreprises immobilières du Québec sont admissibles.

## + ALLÈGEMENTS FISCAUX

### REPORT D'IMPÔTS ET D'ACOMPTES PROVISIONNELS (FÉDÉRAL ET PROVINCIAL)

- 1<sup>er</sup> juin 2020** : nouvelle date limite pour transmettre sa déclaration de revenus
- 1<sup>er</sup> septembre 2020** : nouvelle date limite pour transmettre la déclaration de revenus des sociétés et des fiducies, et pour le versement des sommes dues au fisc

### REPORT DES VERSEMENTS DE LA TPS/TVH (FÉDÉRAL)

- 30 juin 2020** : à l'égard des remises prévues de TVQ du 31 mars, du 30 avril et du 31 mai

### REPORT DES DROITS DE DOUANE (FÉDÉRAL)

- 30 juin 2020** : pour les droits de douane exigibles sur les importations

## + INSTITUTIONS FINANCIÈRES > MESURES D'ASSOULISSEMENT

Le Mouvement Desjardins et les six plus grandes banques canadiennes ont annoncé des mesures d'assouplissement pour leurs clients. Communiquez avec votre institution financière.

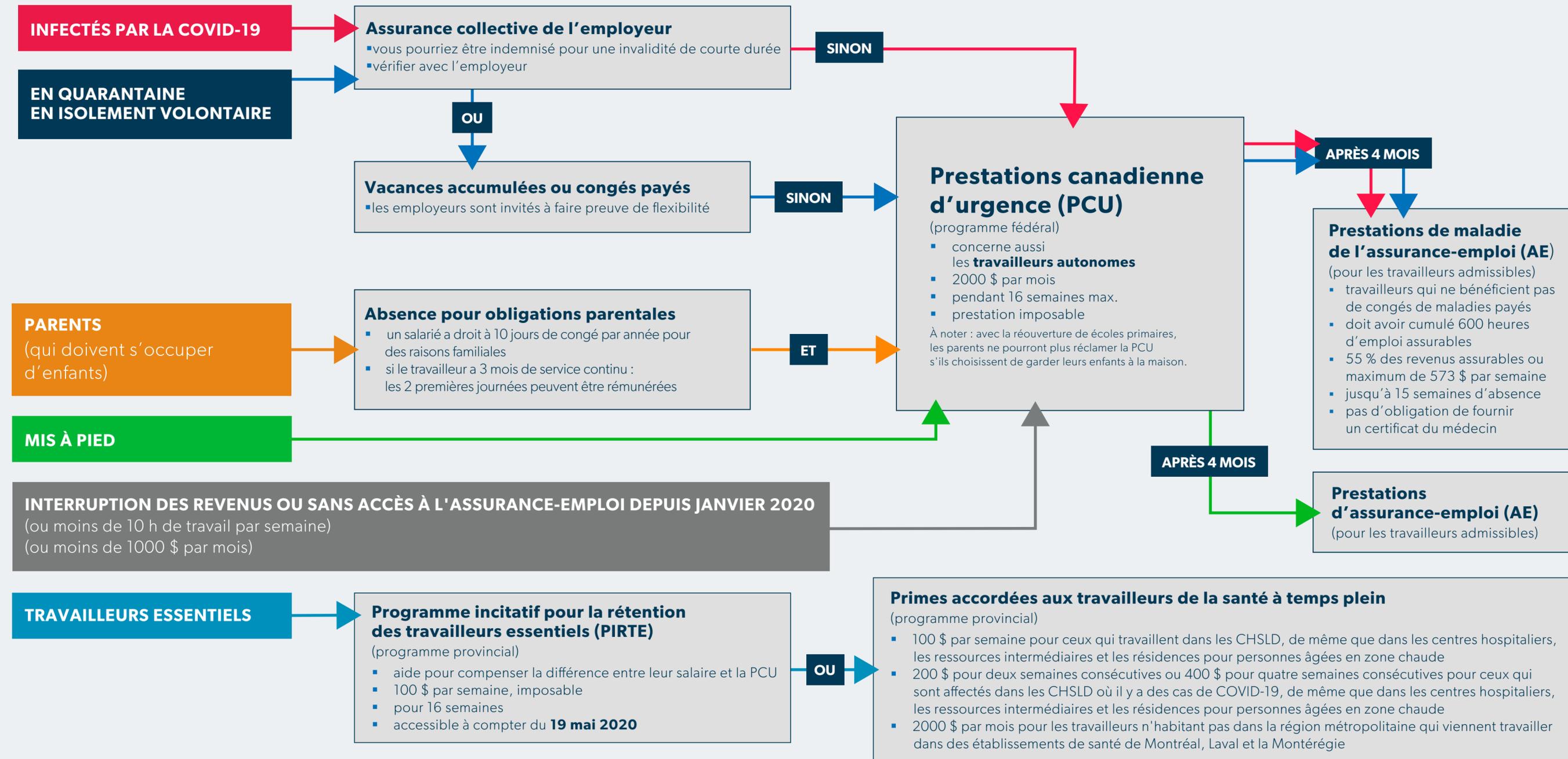
### CONSEILS FINANCIERS GRATUITS

Service de résilience des entreprises (SRE)  
1 866 989-1080

- pour les PME, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance
- initiative mise en place par le gouvernement du Canada et la Chambre de commerce du Canada

# COVID-19 - À QUELLE AIDE FINANCIÈRE AVEZ-VOUS DROIT ?

Cette infographie représente notre compréhension actuelle des différentes mesures gouvernementales annoncées.



1200, av. McGill College - 14<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H3B 4G7

514-879-1636 / 1-800-214-1609

[info@ordrecrha.org](mailto:info@ordrecrha.org)

[ordrecrha.org](http://ordrecrha.org)

# CRHA

Ordre des conseillers  
en ressources  
humaines agréés

